



25 août 2014

(14-4886)

Page: 1/1

Original: anglais

**UNION EUROPÉENNE – MESURES VISANT LE HARENG
ATLANTO-SCANDINAVE**

**COMMUNICATION CONJOINTE DU DANEMARK POUR LE COMPTE DES ÎLES FÉROÉ
ET DE L'UNION EUROPÉENNE**

La communication ci-après, datée du 21 août 2014 et adressée par la délégation du Danemark pour le compte des îles Féroé et la délégation de l'Union européenne au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée à la demande de ces délégations.

Le Royaume du Danemark pour le compte des îles Féroé et l'Union européenne souhaitent informer l'Organe de règlement des différends ("ORD") que la question soulevée dans l'affaire "Mesures visant le hareng atlanto-scandinave" (WT/DS469) est réglée.

Les parties vous prient de bien vouloir distribuer la présente notification aux conseils et comités concernés ainsi qu'à l'ORD. Cette notification est sans préjudice des droits et obligations de l'une et l'autre partie au titre de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce.

Pour le plaignant:

Pour le défendeur:

(signé)
Carsten Staur
Ambassadeur

Mission permanente du Royaume du Danemark

(signé)
Marco Chirullo
Chargé d'Affaires a.i.

Mission permanente de l'Union européenne
